

JOURNAL OFFICIEL

La présente édition
ne contient pas
les publications
contenant des données
personnelles protégées.
Dès lors, seule
la version officielle
sur papier fait foi.

JAA 2900 Porrentruy – 35^e année – N° 20 – Mercredi 5 juin 2013

Le « Journal officiel de la République et Canton du Jura » paraît chaque semaine, le mercredi. Terme de la remise des publications: le lundi à 12 heures. Ce délai peut être avancé si la date de parution est jour férié. Abonnement: 70 francs par an. Vente au numéro: Fr. 1.80. Editeur: Centre d'impression Le Pays SA, Porrentruy, tél. 032 465 89 39, fax 032 466 51 04. Compte de chèques postaux 25-3568-2.

Tarif des insertions: Fr. 1.55 le mm, sur deux colonnes à la page (une colonne: 85 mm de large). Une publication ne peut être retirée que par une personne compétente; si la composition est terminée, elle est facturée. Les ordres de retrait ne peuvent être donnés que jusqu'au mardi, à 8h30. **Adresse postale pour l'envoi des publications:** « Journal officiel de la République et Canton du Jura », case postale 1350, 2900 Porrentruy 1. **Courriel:** journalofficiel@lepays.ch

Publications des autorités cantonales

République et Canton du Jura – Juragenda21

Le Prix du développement durable 2013 est lancé!

Vous avez concrétisé un projet exemplaire en matière de développement durable?

Devenez lauréat

du Prix du développement durable 2013!

Concours ouvert aux entreprises privées déployant une activité économique dans le canton du Jura et aux collectivités publiques jurassiennes.

Attribution d'un prix de Fr. 10 000.– au lauréat.

Délai de candidature: **30 août 2013.**

Informations : www.jura.ch/prixDD.

Contact: Rosalie Beuret, N° de téléphone 032 420 53 10, rosalie.beuret@jura.ch.

République et Canton du Jura

Extrait du procès-verbal de la séance du Gouvernement du 14 mai 2013

Par arrêté, le Gouvernement a nommé membres du jury du « Prix du développement durable » pour la période 2013-2015:

- M. Michel Antoine, directeur de la société Juratec;
- M^{me} Géraldine Beuchat, membre associée d'une PME;
- M^{me} Pauline Christ Hostettler, journaliste à RFJ;
- M. Patrice Eschmann, représentant de l'Office de l'environnement;
- M^{me} Martine Kohler, membre de la direction de la Banque cantonale du Jura;
- M. Jean-Claude Lachat, délégué à la Promotion économique;

- M^{me} Emilie Moeschler, secrétaire régionale au syndicat Unia;
- M. Daniel Oswald, directeur de l'association Ecoparc;
- Un-e représentant-e du futur Service du développement territorial.

La présidence du jury est confiée au représentant du futur Service du développement territorial.

Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement.

Certifié conforme.

Le chancelier d'Etat: Sigismond Jacquod.

Département de l'Economie et de la Coopération

Avis aux tenanciers d'auberges

Ouverture tardive pour la Fête de la Liberté du 23 juin 2013

En application de l'article 66, alinéa 3, de la loi du 18 mars 1998 sur l'hôtellerie, la restauration et le commerce de boissons alcooliques, le Département de l'Economie et de la Coopération de la République et Canton du Jura décide:

1. Les tenanciers d'auberges pourront laisser leurs établissements ouverts jusqu'à 3 heures la nuit du 22 au 23 juin 2013.
2. Il ne sera perçu aucun émolument pour cette autorisation générale.

Delémont, le 5 juin 2013.

Le ministre du Département de l'Economie et de la Coopération: Michel Probst.

Service de renseignements juridiques

Les personnes qui désirent consulter le Service de renseignements juridiques peuvent s'inscrire auprès de la **Recette et Administration de district**, contre paiement d'un émolument de 20 francs.

Les consultations ont lieu, en principe, **tous les lundis de 16 à 19 heures**, à l'étude de l'avocat de service désigné.

Service des ponts et chaussées

Restriction de circulation

Route cantonale N° 247.4

Commune: Bure

Vu les dispositions légales fédérales et cantonales, le Service des ponts et chaussées informe les usagers que la route sous-mentionnée sera fermée temporairement à tout trafic, comme précisé ci-après :

Motifs: Travaux de réfection de revêtement.

Tronçon: **Traversée du village, entrée sud.** Croix-de-Pierre – arrêt de bus « Haut du village ».

Durée: **Du 10 juin 2013, à 18 heures, au 12 juin 2013, à 6 heures.** Travaux de jour et de nuit.

Particularité: La pose de revêtements routiers étant dépendante des conditions météorologiques, il est possible que les périodes de restrictions doivent être reportées ou modifiées à court terme.

Renseignements: M. Serge Willemin, inspecteur des routes, N° de téléphone 032 420 60 00.

Les signalisations de chantier et de déviation réglementaires seront mises en place.

Par avance, nous remercions la population et les usagers de leur compréhension pour ces perturbations du trafic. Nous les prions de bien vouloir se conformer strictement à la signalisation routière temporaire mise en place ainsi qu'aux indications du personnel du chantier affecté à la sécurité du trafic.

Les oppositions à cette restriction ne peuvent être prises en considération en vertu de l'article 107, alinéa 2, de l'OSR.

Delémont, le 27 mai 2013.

Service des ponts et chaussées.

L'ingénieur cantonal: Jean-Philippe Chollet.

Publications des autorités communales et bourgeoises

La Baroche

Assemblée bourgeoise de Charmoille

mardi 18 juin 2013, à 20 h 15, à la salle des maîtres de l'école de Charmoille.

Ordre du jour:

1. Ouverture de l'assemblée, nomination de scrutateurs.
2. Lecture du procès-verbal de la dernière assemblée.
3. Nomination de la commission bourgeoise pour la législature 2013-2018.
4. Prendre connaissance de l'état du fond bourgeois.
5. Discuter et approuver l'échange de la parcelle N° 614 entre M. Jérôme Nagel et la commune de La Baroche.
6. Discuter et approuver la demande de compensation pour perte de surface locative.
7. Divers.

La Baroche, le 3 juin 2013.

Conseil communal.

Basse-Allaine

Restriction de circulation

Vu la décision du Conseil communal du 23 mai 2013, les articles 3 et 106 de la loi fédérale du 19 décembre 1958 sur la circulation routière, l'article 2 de la loi du 26 octobre 1978 sur la circulation routière et l'imposition des véhicules routiers et des bateaux, l'article 52 de la loi du 26 octobre 1978 sur la construction et l'entretien des routes, le Service cantonal des ponts et chaussées préavise favorablement les restrictions suivantes:

- **Courtemaîche, rue de l'École / rue de l'Eglise**
pose des signaux OSR 1.27 « Signaux lumineux »;
pose des signaux OSR 2.30
« Vitesse maximale 20 km/h »;
pose des signaux OSR 1.23 « Enfants »;
pose des signaux OSR 2.02
« Accès interdit » et OSR 4.08 « Sens unique »;
mise en place des marques OSR 6.22
« Ligne interdisant le parage ».

Cette restriction et l'installation lumineuse sont provisoires, pour une durée maximale de 4 mois, soit jusqu'à fin septembre 2013. Elle est liée à la fermeture de la route intercommunale Courtemaîche – Bure.

En vertu des articles 94, 96 et 98 du Code de procédure administrative, il peut être fait opposition dans les 30 jours à la présente décision.

Courtemaîche, le 3 juin 2013.

Conseil communal.

Les Bois

Convocation du Conseil général

lundi 24 juin 2013, à 20 heures, à la salle polyvalente de la Fondation Gentil.

Ordre du jour:

1. Appel.
2. Procès-verbal de la séance du Conseil général du 4 février 2013.

3. Communications.
4. Questions orales.
5. a) Prendre connaissance et traiter l'initiative concernant l'instauration d'un moratoire de 10 ans sur la construction d'éoliennes sur le territoire de la commune des Bois;
b) élaborer d'une manière définitive le message du Conseil général aux ayants droit au vote.
6. Discuter et approuver l'abrogation du règlement sur la protection des données à caractère personnel du 15 mai 1986.
7. a) Discuter et approuver le principe de la vente de l'ancien hangar des pompes du Boéchet;
b) donner au Conseil communal, en dérogation à l'article 27 du règlement d'organisation, la compétence de négocier ce bâtiment;
c) donner au Conseil communal la compétence de ratifier l'acte relatif à la propriété foncière concernant le vente de ce bâtiment.
8. a) Discuter et approuver le nouveau règlement d'organisation communale;
b) élaborer de manière définitive le message du Conseil général aux ayants droit au vote.
9. a) Discuter et approuver le nouveau règlement concernant les élections communales;
b) élaborer de manière définitive le message du Conseil général aux ayants droit au vote.
10. Nominations:
 - a) élection d'un membre à la commission de vérification des comptes;
 - b) élection d'un membre à la commission de l'école enfantine et primaire;
 - c) élection d'un membre à la commission « Structure d'accueil de la petite enfance ».

Au nom du Conseil général.

Le président: Daniel Hubleur.

Bourrignon

Assemblée bourgeoise

mardi 18 juin 2013, à 20 h 15, à la salle communale, 1^{er} étage, bâtiment de l'école.

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Approuver les comptes 2012 et les dépassements de budget.
3. Admissions de nouveaux bourgeois.
4. Divers.

Bourrignon, le 28 mai 2013.

Conseil bourgeois.

Les Breuleux

Assemblée communale

mardi 18 juin 2013, à 20 heures, à la salle de spectacles.

Ordre du jour:

1. Comptes communaux 2012:
 - a) ratification des dépassements de budget;
 - b) approbation des comptes.
2. Rachat des installations et travaux de remise en état du site « Es Chaux » pour un montant de Fr. 120000.-; financement par le fonds « Carrière ».
3. Se déterminer sur l'initiative populaire concernant l'interdiction de construction d'éoliennes industrielles sur le territoire de la commune des Breuleux.

4. Promesse d'admission au droit de cité communal sollicité par M. Mohamed Berkellil, ressortissant algérien, domicilié aux Breuleux.
5. Divers.

Les Breuleux, le 31 mai 2013.

Conseil communal.

Courroux

PAL – Plan d'aménagement local

Conformément à l'article 71 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire du 25 juin 1987, la commune de Courroux dépose publiquement durant 30 jours, soit du 12 juin au 12 juillet 2013 inclusivement, à son Secrétariat communal en vue de leur adoption par l'assemblée communale:

- le plan de zones;
- le plan des degrés de sensibilité au bruit;
- le plan des dangers naturels;
- le règlement communal sur les constructions.

Les éventuelles oppositions, dûment motivées et écrites, sont à adresser par lettre signature au Conseil communal de Courroux jusqu'au 12 juillet 2013 inclusivement.

Elles porteront la mention « PAL ».

Courroux, le 12 juin 2013.

Conseil communal.

Damphreux

Assemblée communale ordinaire

jeudi 20 juin 2013, à 20 heures, à la salle communale.

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Discuter et approuver les comptes de l'exercice 2012 et voter les dépassements budgétaires.
3. Divers.

Damphreux, juin 2013.

Conseil communal.

Delémont

Octroi du droit de cité

Par arrêté du 27 mai 2013, le Conseil de ville a accordé le droit de cité de la ville de Delémont à:

- M. Facundo Agudin, né le 30 décembre 1971, ressortissant argentin, domicilié à Delémont.
- M. José Gonzalez Lema, né le 11 avril 1950, à son épouse M^{me} Josefa Martin Jimenez, née le 25 août 1959, et à son fils Carlos Gonzalez Martin, né le 25 septembre 1995, ressortissants espagnols, domiciliés à Delémont.
- M. Hasim Kuqi, né le 15 mai 1962, à son épouse M^{me} Raza Kuqi-Gash, née le 7 juin 1965, à sa fille Yllza Kuqi, née le 25 juin 1995, et à son fils Ylber Kuqi, né le 13 novembre 1996, ressortissants kosovars, domiciliés à Delémont.
- M^{me} Florie Kuqi, née le 18 mars 1994, ressortissante kosovare, domiciliée à Delémont.
- M. Goran Rakic, né le 1^{er} avril 1994, ressortissant serbe, domicilié à Delémont.

— M. Slimane Zitouna, né le 24 mai 1997, ressortissant marocain, domicilié à Delémont.

La finance de naturalisation est fixée à Fr. 200.–.

Delémont, le 28 mai 2013.

Au nom du Conseil de ville.

La présidente: Anne Froidevaux.

La chancelière: Edith Cuttat Gyger.

Delémont

Arrêté du Conseil de ville du 27 mai 2013

Tractandum N° 4/2013

Le principe, pour le Conseil communal, de poursuivre l'étude du projet de fusion de communes concernant Delémont et 12 communes voisines est accepté.

Tractandum N° 5/2013

La création d'un poste d'éducateur/animateur au Service d'accueil extrascolaire est acceptée.

Tractandum N° 6/2013

Le crédit de Fr. 650000.– HT pour la réalisation d'une centrale photovoltaïque SID sur la toiture nord de Wenger S.A. est accepté.

Les documents sur la base desquels le Conseil de ville s'est prononcé peuvent être consultés à la Chancellerie communale.

Cette décision est soumise au référendum facultatif.

Délai référendaire: 8 juillet 2013.

Au nom du Conseil de ville.

La présidente: Anne Froidevaux.

La chancelière: Edith Cuttat Gyger.

Delémont

Assemblée bourgeoise ordinaire

lundi 1^{er} juillet 2013, à 20 heures, dans la salle voûtée de la Maison Wicka.

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Comptes 2012: présentation, discussion et approbation.
3. Règlement d'organisation et d'administration: adopter le nouveau règlement.
4. Locatifs de la rue des Herbages: voter un crédit pour le remplacement de deux ascenseurs.
5. Informations du Conseil.
6. Divers.

Le règlement mentionné au point 3 de l'ordre du jour est déposé publiquement au Bureau de l'Administration bourgeoise 20 jours avant et 20 jours après l'assemblée bourgeoise, où il peut être consulté.

Les éventuelles oppositions seront adressées durant le dépôt public, dûment motivées et par écrit, au Bureau de l'Administration bourgeoise.

Delémont, le 29 mai 2013.

Conseil bourgeois.

Vos publications peuvent être envoyées
par courriel à l'adresse:

journalofficiel@lepays.ch

Les Enfers

Assemblée communale ordinaire

lundi 24 juin 2013, à 20 h 15, au bâtiment communal, salle du 1^{er} étage.

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Discuter et approuver les comptes 2012; voter les dépassements budgétaires*.
3. Réélire les membres de la commission de l'école primaire.
4. Réélire les membres de la commission de vérification des comptes.
5. Divers et imprévu.

*Les comptes 2012 sont à disposition au Secrétariat communal.

Les Enfers, le 28 mai 2013.

Conseil communal.

Porrentruy

Entrée en vigueur du règlement concernant les honoraires et indemnités des autorités communales

Le règlement communal susmentionné, adopté par le Conseil de ville de Porrentruy le 21 mars 2013, a été approuvé par le Service des communes le 17 mai 2013.

Réuni en séance du 29 mai 2013, le Conseil municipal a décidé de fixer son entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2013.

Le règlement, ainsi que la décision d'approbation, peuvent être consultés à la chancellerie.

Porrentruy, le 3 juin 2013.

Conseil municipal.

Soyhières

Assemblée bourgeoise ordinaire

jeudi 20 juin 2013, à 20 heures, à la salle communale.

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Comptes 2012.
3. Admission de nouveaux bourgeois.
4. Divers.

Soyhières, le 31 mai 2013.

Secrétariat de bourgeoisie.

Soubey

Assemblée communale ordinaire

vendredi 21 juin 2013, à 20 h 15, à la Maison des Œuvres.

Ordre du jour:

1. Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Vente du bâtiment N° 91 «Les Hormets», y compris assise et aisance (parcelle N° 0511) pour un montant total de Fr. 112000.– et donner compétence au Conseil communal pour procéder à sa vente.
3. Vente d'une portion de terrain d'environ 1900 m² sur la parcelle N° 0014 à M. Richard Houlmann au prix de Fr. 1.–/m².

4. Vente d'une portion de terrain d'environ 200 m² sur la parcelle N° 0014 à M. Peter Bareiss au prix de Fr. 7.–/m².

5. Réélire les 3 membres de la commission de vérification des comptes.

6. Approuver les comptes 2012 et les dépassements budgétaires*.

7. Divers et imprévu

*Les comptes seront à disposition au Secrétariat communal à partir du 12 juin 2013.

Conseil communal.

Vellerat

Assemblée communale ordinaire

jeudi 20 juin 2013, à 20 heures, à la salle communale.

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Information sur la fusion de communes «Delémont et sa couronne».
3. Ratifier les dépassements budgétaires et approuver les comptes 2012.
4. Approuver le projet de réserve forestière «Domaine des Gnomes».
5. Projets communaux – Information.
6. Divers.

Vellerat, le 27 mai 2013.

Conseil communal.

Publications des autorités administratives ecclésiastiques

Beurnevésin

Assemblée de la commune ecclésiastique catholique-romaine

jeudi 20 juin 2013, à 20 heures, à la salle communale.

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Comptes 2012.
3. Voter un crédit supplémentaire pour le remplacement du chauffage et la rénovation des volets de la cure par voie d'emprunt.
4. Voter un crédit pour la rénovation de l'escalier de la cave de la cure par le fonds de réserve «Bâtiments».
5. Divers.

Beurnevésin, le 23 mai 2013.

Secrétariat de la commune ecclésiastique.

Courgenay-Courtemautruy

Assemblée ordinaire de la commune ecclésiastique catholique-romaine

mardi 11 juin 2013, à 20 h 15, au Centre paroissial et culturel.

Ordre du jour:

1. Accueil.
2. Lecture du procès-verbal de la dernière assemblée.
3. Présentation et adoption des comptes 2012.
4. Création d'un poste de sacristain-tine/conciergerie, classification et traitement du nouveau poste ; sup-

pression des autres postes touchés par la réorganisation.

5. Rapport d'activité du Conseil de paroisse.
6. Divers.

Courgenay, le 28 mai 2013.

Conseil de la commune ecclésiastique.

Damphreux - Lugnez

Assemblée extraordinaire de la commune ecclésiastique catholique-romaine

mardi 25 juin 2013, à 20 heures, à la salle paroissiale de Damphreux.

Ordre du jour:

1. Méditation.
2. Nomination de 2 scrutateurs.
3. Procès-verbal de la dernière assemblée.
4. Parole à l'équipe pastorale.
5. Travaux de rénovation de la peinture à l'intérieur de l'église: approuver une dépense de Fr. 45 000.– et voter un crédit de Fr. 25 000.–.
6. Divers.

Damphreux, le 29 mai 2013.

Secrétariat de la commune ecclésiastique.

Les Genevez

Assemblée de la commune ecclésiastique catholique-romaine

jeudi 20 juin 2013, à 20 h 15, à la cure.

Ordre du jour:

1. Salutations et bienvenue.
2. Procès-verbal de la dernière assemblée.
3. Apurement des comptes 2012.
4. Réduction du nombre de membres du Conseil de 7 à 5 personnes.
5. Divers et imprévu.

Les Genevez, le 30 mai 2013.

Secrétariat de la commune ecclésiastique.

Paroisse réformée évangélique du district de Porrentruy

Assemblée ordinaire

vendredi 28 juin 2013, à 20 h 15, au Centre paroissial.

Ordre du jour:

1. Méditation.
2. Procès-verbal de la dernière assemblée.
3. Comptes 2012:
 - ratifier les dépassements budgétaires;
 - approuver les comptes.
4. Vie paroissiale.
5. Divers.

Porrentruy, le 3 juin 2013.

Conseil de paroisse.

Dernier délai pour la remise des publications:

Lundi, 12 heures, au plus tard

Porrentruy

Assemblée de la commune ecclésiastique catholique-romaine

lundi 17 juin 2013, à 20 h 15, au Centre paroissial «Les Sources».

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Acceptation des comptes 2012 et ratification des dépassements de budget.
3. Approbation du projet d'aide humanitaire.
4. Informations:
 - a) du Conseil de paroisse;
 - b) de l'Equipe pastorale.
5. Divers.

Porrentruy, le 21 mai 2013.

Secrétariat de la commune ecclésiastique.

Soulce

Assemblée ordinaire de la commune ecclésiastique catholique-romaine

lundi 17 juin 2013, à 20 heures, à la halle de gymnastique.

Ordre du jour:

1. Lecture du procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Lecture et approbation des comptes 2012 et de ses dépassements de crédits.
3. Divers.

Soulce, le 3 juin 2013.

Conseil de la commune ecclésiastique.

Soyhières - Les Riedes

Assemblée de la commune ecclésiastique catholique-romaine

mardi 25 juin 2013, à 20 h 15, à la salle paroissiale.

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Approuver les comptes 2012 et voter les dépassements budgétaires.
3. Donner connaissance du décompte final de la rénovation de l'église.
4. Voter un crédit de Fr. 30 000.– pour le rafraîchissement de la chapelle Notre-Dame de Lourdes; à prélever sur le fonds Entretien et Rénovation de la chapelle Notre-Dame de Lourdes; donner toutes compétences au Conseil.
5. Informations pastorales.
6. Divers.

Soyhières, le 3 juin 2013.

Secrétariat la commune ecclésiastique.

Avis de construction

Alle

Requérant: Jacques Chapuis, Rièrè les Maisons 23, 2953 Pleujouse; auteur du projet: Ets Le Triangle, Hugo Beuchat, 2900 Porrentruy.

Projet: Construction d'une toiture à 2 pans sur le bâtiment existant N° 3, balcons en façade sud; annexe en contiguë comprenant couvert, garage double, 1 appar-

tement de 5½ pièces avec terrasse couverte, sur la parcelle N° 3642 (surface 1164 m²), sise au lieu-dit «Clos des Tilleuls», zone Centre CAB, hors ISOS.

Dimensions de l'annexe: Longueur 18 m 20, largeur 8 m 67, hauteur 6 m 60, hauteur totale 9 m 75.

Genre de construction: Murs extérieurs: briques TC, isolation périphérique; façades: crépissage de teinte beige, bardage en bois de teinte brun clair; couverture: tuiles TC de couleur rouge.

Dérogation requise: —.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 5 juillet 2013, au Secrétariat communal d'Alle, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Alle, le 31 mai 2013.

Secrétariat communal.

Boécourt

Requérante: Stéphanie Lepore, Sous la Forêt 14, 2853 Courfaivre; auteur du projet: Gilles Lepore, dessinateur-graphiste, 2856 Boécourt.

Projet: Agrandissement de la maison familiale N° 29 G avec terrasse couverte avec cheminée et isolation périphérique, sur la parcelle N° 230 (surface 971 m²), sise à la rue des Chênes, zone d'habitation HA.

Dimensions de l'agrandissement: Longueur 7 m 32, largeur 6 m 64, hauteur 3 m 20, hauteur totale 3 m 20; dimensions de la terrasse: longueur 5 m, largeur 3 m 50, hauteur 2 m 35.

Genre de construction: Agrandissement: murs extérieurs: ossature bois, isolation; façades: lames en bois de teinte naturelle; couverture: toiture plate, éternit de couleur rouge pour terrasse; habitation existante: murs extérieurs: maçonnerie existante + isolation périphérique; façades: crépissage de teintes blanche et grise; couverture: sans changement.

Dérogation requise: —.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 5 juillet 2013, au Secrétariat communal de Boécourt, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Boécourt, le 29 mai 2013.

Secrétariat communal.

Courgenay

Requérante: Marie-José Chevalley, avenue de la Rose-raie 34, 1205 Genève; auteur du projet: Jacky Monnot, atelier d'architecture, 2953 Pleujouse.

Projet: Transformation et assainissement du bâtiment N° 15, aménagement d'une véranda avec poêle au sud et d'une terrasse à l'est, sur la parcelle N° 513 (surface 686 m²), sise au lieu-dit «La Vie des Benés», zone Centre CA.

Dimensions de la véranda: Longueur 4 m 50, largeur 4 m 33; dimensions de la terrasse: longueur 2 m 80, largeur 4 m.

Genre de construction: Murs extérieurs: maçonnerie existante, isolation périphérique; façades: crépissage de teinte blanc cassé; couverture: sans changement.

Dérogation requise: —.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 4 juillet 2013, au Secrétariat communal de Courgenay, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Courgenay, le 1^{er} juin 2013.

Secrétariat communal.

Delémont

Requérants: Marie-Pierre Glorieux et Joëlle Renaud, rue de l'Orphelinat 9, 2800 Delémont; auteur du projet: B architecture S. à r.l., rue de la Préfecture 7, 2800 Delémont.

Projet: Changement d'affectation d'une menuiserie en un centre de physiothérapie; transformation et agrandissement du bâtiment N° 28, démolition des bâtiments N°s 24 et 30, aménagement de places de stationnement, sur la parcelle N° 350 (surface 1137 m²), sise à la rue de Dozière, zone HAb, zone d'habitation A, secteur HAb (3 niveaux).

Dimensions principales: Longueur 30 m 68, largeur 10 m 17, hauteur 5 m 30, hauteur totale 8 m.

Genre de construction: Murs extérieurs: existants, briques, isolation; façades: crépissage, couleur gris anthracite; couverture: tuiles; chauffage au gaz.

Dérogation requise: —.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 5 juillet 2013 inclusivement, au Secrétariat de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Delémont, le 3 juin 2013.

Service de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics.

Vos publications peuvent être envoyées
par courriel à l'adresse:

journalofficiel@lepays.ch

Delémont

Requérante: Polyadès Immobilier S.A., rue de la Vauche 6, 2800 Delémont; auteur du projet: Kury Stähelin architectes S.A., rue de la Vauche 6, 2800 Delémont.

Projet: Construction d'un bâtiment administratif et aménagement d'un parking pour 49 véhicules, sur les parcelles N°s 355 et 4997 (surfaces 1780 et 1411 m²), sises à la rue de la Jeunesse, zone MA, zone mixte A, 4 niveaux.

Plan spécial N° 41 «Losinger S.A.».

Dimensions principales: Longueur 55 m 60, largeur 20 m 91, hauteur 14 m 25.

Genre de construction: Murs extérieurs: béton, isolation; façades: tôles, couleur jaune/brun; couverture végétalisée; chauffage par pompe à chaleur avec sondes géothermiques.

Dérogation requise: Article 9, secteur B «Plan spécial N° 41, Losinger S.A.».

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 5 juillet 2013 inclusivement, au Secrétariat de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Delémont, le 3 juin 2013.

Service de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics.

Haute-Sorne

Requérants: Marte et Julien Boegli, Les Corbions 1, 2843 Châtillon; auteur du projet: Villatype S.A., 2744 Belprahon

Projet: Construction d'une maison familiale avec place couverte/réduit et terrasse couverte en annexes contiguës, pompe à chaleur, sur la parcelle N° 2728 (surface 712 m²), sise au chemin des Neufs Champs, localité de Courfaivre, zone d'habitation HA, plan spécial «Clos Mochard».

Dimensions principales: Longueur 14 m 80, largeur 8 m, hauteur 5 m 70, hauteur totale 6 m 80; dimensions de la place couverte/réduit: longueur 8 m, largeur 3 m 20; dimensions de la terrasse: longueur 7 m 15, largeur 3 m 50.

Genre de construction: Murs extérieurs: briques ciment, isolation, briques TC; façades: crépissage de teinte bleu-gris; couverture: tuiles en béton de couleur grise.

Dérogation requise: —.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 5 juillet 2013, au Secrétariat communal de Haute-Sorne à Bassecourt, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le

délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Haute-Sorne, le 3 juin 2013.

Secrétariat communal.

Mervelier

Requérant: Roland Marquis, rue des Prés 6, 2827 Mervelier.

Projet: Changement d'affectation de l'ancien stand de tir en remise pour le rangement de matériel et outils pour l'arboriculture, sur la parcelle N° 215 (surface 279 m²), sise au lieu-dit «Morbez», zone agricole.

Dimensions principales existantes.

Genre de construction: Volumétrie et forme du bâtiment N° 1D sans changement.

Dérogation requise: Article 24a LAT.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 5 juillet 2013, au Secrétariat communal de Mervelier, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Mervelier, le 31 mai 2013.

Secrétariat communal.

Montfaucon

Requérants: Lysiane Matthey et Alexandre Christe, rue du 23-Juin 36, 2362 Montfaucon; auteur du projet: Maisons ELK, Thierry Schluchter, 2800 Delémont.

Projet: Construction d'une maison familiale avec couvert à voiture/réduit en annexe contiguë, pompe à chaleur, capteurs solaires thermiques, sur la parcelle N° 503 (surface 910 m²), sise au chemin de la Dolaise, localité de Montfaucon, zone d'habitation HAc, plan spécial «Champs Mathias 1».

Dimensions principales: Longueur 11 m 08, largeur 8 m 92, hauteur 7 m, hauteur totale 9 m 30; dimensions du couvert/réduit: longueur 8 m, largeur 6 m.

Genre de construction: Murs extérieurs: ossature bois, isolation; façades: crépissage de teintes blanc et gris; couverture: tuiles en béton de couleur brun foncé.

Dérogation requise: Article 7 des prescriptions du plan spécial «Champs Mathias 1» (indice d'utilisation minimum).

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 5 juillet 2013, au Secrétariat communal de Montfaucon à Montfaucon, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et ar-

ticle 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Montfaucon, le 3 juin 2013.

Secrétariat communal.

Saignelégier

Requérants: Mathilde et Sacha Veuve, Les Saignes, 2363 Les Enfers.

Projet: Construction d'une maison familiale avec garage/cave et terrasse couverte en annexes contiguës, panneaux solaires thermiques, sur la parcelle N° 1220 (surface 646 m²), sise au chemin des Sorbiers, localité de Saignelégier, zone d'habitation HA, plan spécial « La Combe ».

Dimensions principales: Longueur 10 m 60, largeur 7 m 60, hauteur 8 m 60, hauteur totale 10 m 06; dimensions du garage: longueur 6 m 50, largeur 5 m 20.

Genre de construction: Murs extérieurs: béton au rez-de-chaussée, ossature bois, isolation à l'étage; façades: béton et lames épicea brut; couverture: tuiles TC de couleur rouge ou brune.

Dérogation requise: Article HA 15 RCC (hauteur).

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 5 juillet 2013, au Secrétariat communal de Saignelégier à Saignelégier, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Saignelégier, le 28 mai 2013.

Secrétariat communal.

Soyhières

Requérants: Makadonka et Goran Gavroski, Charrue 9, 2800 Delémont.

Projet: Transformation du bâtiment N° 33 avec l'aménagement d'un logement supplémentaire dans les combles et de deux places de stationnement, sur la parcelle N° 28 (surface 248 m²), sise à la route de France, zone Centre CA.

Dimensions principales: Existantes.

Genre de construction: Murs extérieurs: maçonnerie sans changement; façades: crépissage de teinte blanc cassé; couverture: tuiles existantes.

Dérogation requise: —.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 5 juillet 2013, au Secrétariat communal de Soyhières, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Dernier délai pour la remise des publications:

Lundi, 12 heures, au plus tard

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Soyhières, le 5 juin 2013.

Secrétariat communal.

Mise au concours

Eglise réformée évangélique
de la République et Canton du Jura

La Paroisse de Porrentruy est à la recherche d'un

pasteur (100%)

homme ou femme

Le candidat doit être détenteur d'une licence universitaire d'une faculté de théologie reconnue, être agrégé au clergé bernois ou prêt à l'être.

Le futur pasteur sera appelé à travailler avec un collègue et une animatrice de jeunesse et devra être en mesure d'assumer toutes les fonctions de pasteur généraliste. Notre paroisse compte environ 2500 paroissiens et cinq lieux de culte.

Domicile: Cure de Porrentruy (logement de fonction).

Salaire: Selon échelle en vigueur.

Entrée en fonction: 1^{er} octobre 2013 ou à convenir.

Des renseignements peuvent être obtenus auprès du Secrétariat cantonal de l'Eglise réformée à Delémont, N° de téléphone 032 422 86 66.

Les postulations, accompagnées d'un dossier complet, sont à adresser au Conseil de l'Eglise réformée, rue de la Préfecture 14, 2800 Delémont, jusqu'au 5 juillet 2013.

Avis divers

Syndicat d'améliorations foncières
et d'amélioration en eau des Rangiers

Assemblée annuelle

vendredi 12 juillet 2013, à 20 heures, à l'Hôtel-Restaurant de La Caquerelle.

Ordre du jour:

1. Accueil, procès-verbal de la dernière assemblée, nomination de 2 scrutateurs.
2. Rapport d'activités.
3. Rapport des comptes et des vérificateurs.
4. Bilan sur la mise en place des compteurs à distance.
5. Présentation du projet de changement des conduites principales; discussion et votation du crédit de Fr. 400 000.– nécessaire, à contracter par voie d'emprunt.
6. Elections/démissions au sein du comité et des vérificateurs des comptes.
7. Divers.

Asuel, le 25 mai 2013.

Comité du Syndicat.

Syndicat de chemins Les Bois 2

Dépôt public de l'extension du périmètre au sous-périmètre N° 11 (chemin Les Prailats – Combatte du Pas)

Suite à l'assemblée d'information du 15 mai 2013 et conformément aux articles 33 et suivants et 75 de la loi sur les améliorations structurelles du 20 juin 2001, le comité du Syndicat de chemins Les Bois 2 dépose publiquement au Secrétariat communal des Bois, du 5 au 25 juin 2013 inclusivement, l'extension du périmètre du projet au sous-périmètre N° 11, soit:

- la liste des parcelles et propriétaires concernés;
- un plan parcellaire 1:10000.

Les propriétaires intéressés sont invités à en prendre connaissance. En cas de violation d'intérêts privés ou publics, ils peuvent formuler une opposition contre l'extension de périmètre projetée jusqu'au 25 juin 2013 inclusivement au Secrétariat communal des Bois.

Les opposants indiqueront les numéros des parcelles concernées par leur opposition ainsi que les motifs de l'opposition.

Les Bois, le 31 mai 2013.

Le comité.

Syndicat d'améliorations foncières de Courtételle

Assemblée d'information sur le projet de nouvelle répartition des terres

Conformément à l'article 8, alinéa 2, des statuts du Syndicat d'améliorations foncières de Courtételle, le comité convoque les membres du Syndicat à une assemblée d'information le lundi 17 juin 2013, à 20 heures, à la salle des fêtes de Courtételle.

Ordre du jour:

1. Ouverture de l'assemblée par le président.
2. Informations sur le projet de nouvelle répartition des terres:
 - a) rapport du président;
 - b) rapport et présentation du directeur technique;
 - c) rapport de la commission d'estimation;
 - d) rapport du Service de l'économie rurale;
 - e) discussion.
3. Information sur la prochaine circulaire aux propriétaires.
4. Divers.

Les objets présentés ne concernent pas les propriétaires des sous-périmètres du Noir-Bois et du Chételay.

Syndicat d'améliorations foncières de Courtételle.

Syndicat d'améliorations foncières de Courtételle

Avis de dépôt public

Conformément à l'article 102 de la loi sur les améliorations structurelles du 20 juin 2001 (LAS RSJU 913.1), le Syndicat d'améliorations foncières de Courtételle, en accord avec le Service de l'économie rurale, dépose publiquement:

A. Projet de nouvelle répartition

1. Projet de nouvelle répartition 1:5000.
2. Règlement de la nouvelle répartition.
3. Registre de l'état de propriété «projet de nouvelle répartition».
4. Modifications des estimations 1:5000.
5. Plan des mesures 1:5000.

6. Rapport sur l'adaptation des mesures de compensation.

B. Servitudes

7. Plan des servitudes 1:5000.
8. Registre des servitudes.

C. Projet général

9. Projet général révisé 1:5000.
10. Rapport d'impact sur l'environnement avec devis.
11. Etude de base nature et paysage (pour information).

D. Pour information

12. Plan des locations 1:5000.
13. Registre des locations.
14. Plan d'aménagement local 1:5000.

Lieu de dépôt: Bureau communal de Courtételle (pendant les heures d'ouverture).

Durée de dépôt: du mercredi 5 au mercredi 26 juin 2013 (tous les documents sauf pièce N° 10); du mercredi 5 juin au vendredi 5 juillet 2013 (pièce N° 10).

La présente publication se fonde aussi sur l'article 97 de la loi fédérale sur l'agriculture du 29 avril 1998 (LAgr RS 910.1), sur l'article 14 de la loi fédérale sur les chemins pour piétons et les chemins de randonnée pédestre du 4 octobre 1985 (LCPR RS 704) ainsi que sur les articles 12 et 12a de la loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage du 1^{er} juillet 1966 (LPN RS 451).

Les intéressés sont priés de prendre connaissance de ces documents. Les éventuelles oppositions, écrites et motivées, sont à adresser, jusqu'au 26 juin 2013 inclusivement (contre les pièces N°s 1 à 9) et jusqu'au 5 juillet 2013 inclusivement (pièce N° 10), au Bureau communal de Courtételle.

Pour être recevables, les oppositions devront être motivées, porter exclusivement sur les objets déposés et respecter l'article 106 LAS. Les oppositions ne pourront remettre en cause des objets ayant fait l'objet d'un dépôt public antérieur.

Une assemblée d'information sur le dépôt public du projet de nouvelle répartition aura lieu le lundi 17 juin 2013, à 20 heures, à la halle des fêtes de Courtételle.

La commission d'estimation se tiendra à la disposition des propriétaires le samedi 22 juin 2013, de 9 à 12 heures, au Bureau communal de Courtételle.

Syndicat d'améliorations foncières de Courtételle.